DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois

*****

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** + **6** pouvoirs

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **FORGET Christian, COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **BRANCHU Agnès, LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 9. 43 /2025 POURSUITE DE L'OPAH RU : ACTIONNARIAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS A LA SAPL GRAND NANCY HABITAT
Rapporteur : Christian FORGET
N° de délibération : 432025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*6*	*42*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :

Le vice-Président rappelle que à la suite de la défaillance en mars 2025 de l'opérateur CAMEL, gestionnaire de l'Opération Programmée d4Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain, cette dernière se trouve interrompue alors que les engagements financiers afférents arriveront à échéance qu'en 2027.

Dans la perspective de trouver une alternative rapide et efficace pour notamment répondre aux propriétaires engagés dans des travaux de rénovation de leur logement et d'accompagner ceux qui pourraient bénéficier des aides incitatives mises en œuvre, la Communauté de communes a sollicité la SAPL Grand Nancy Habitat, agréée Mon Accompagnateur Rénov' (MAR), pour bénéficier de l'expertise et de l'ingénierie de cette dernière.

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-432025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

La SAPL Grand Nancy Habitat accompagne les Maîtres d'Ouvrage dans des domaines de l'habitat, l'aménagement et la construction. Il s'agit d'un système à la carte selon les besoins de chacun :

- Conduite des études pré-opérationnelles
- Animation et suivi des dispositifs programmés
- Gestion du Fonds de Solidarité Logement
- Accompagnement à l'adaptation du logement au vieillissement
- Contrôle de décence des logements…

En termes de gouvernance, la SAPL Grand Nancy Habitat est composé d'un Conseil d'Administration avec des représentants de la Métropole du Grand Nancy et de la ville de Nancy. Elle compte une Assemblée Spéciale regroupant les 15 autres actionnaires pour exercer le contrôle « in house » de la société et contribuer à l'évolution de son activité.

Ainsi, il est proposé de devenir actionnaire auprès de la SAPL Grand Nancy Habitat dès le 1er juillet 20025 afin de lancer le premier bon de commande notamment pour poursuivre l'OPAH RU multi sites dans des conditions des plus optimales.
Aussi, conformément aux statuts, il nous est proposé :

- De disposer d'un siège à l'Assemblée Spéciale et d'un siège à l'Assemblée Générale
- De devenir actionnaire en faisant l'acquisition de 100 parts auprès de la Métropole du Grand Nancy pour un montant actualisé de 61 € la part, soit 6 100 € en totalité

Considérant l'urgence de la situation, la Communauté de communes a demandé à la Métropole du Grand Nancy de délibérer courant ce mois de juin pour acter la proposition de cession de 100 parts au territoire Sel & Vermois
Quant au Conseil d'Administration de la SAPL, une réunion extraordinaire est prévue le 26 juin 2025 pour valider l'entrée de la Communauté de communes comme nouvel actionnaire

En parallèle de ces démarches, les services respectifs définiront ensemble les modalités de travail à mettre en œuvre pour permettre à la Communauté de communes de relancer sans attendre le dispositif d'OPAH RU dès que possible.
Vu l'avis de la Commission Aménagement, habitat, Mobilité du 15 mai 2025
Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 avril 2025,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2025,
Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de se porter candidat à l'actionnariat de la SAPL Grand Nancy Habitat pour notamment relancer le dispositif d'OPAH RU
- **VALIDE** à l'unanimité l'acquisition de 100 parts auprès de la Métropole du Grand Nancy pour un montant actualisé de 61 €la part, soit 6 100 € en totalité
- **DESIGNE** à l'unanimité Christian FORGET en qualité de représentant pour siéger à l'Assemblée Spéciale, et pour siéger à l'Assemblée Générale
- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer tout document contractuel ;

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-432025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président



Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-432025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025